# COMPTE-RENDU

# DU CONSEIL MUNICIPAL

| Date de la séance : 10 septembre 2018 |
|---|
| **Date de la convocation : 31 août 2018** |
| **Nombre de membres en exercice : 26** |
| **Présents : 25 Absents : 1 Pouvoirs : 1** |
| **Date d'affichage : 4 septembre 2018** |

| **Certifié exécutoire** | |
|---|---|
| **Reçu en Préfecture le :** | **Le Maire,** |
| **Affiché le :** | **Signature** |

Le dix septembre deux mille dix huit, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Marc KERRIEN, Maire,

**Etaient présents :** M. Marc KERRIEN, Maire, Mme Annie LE GUEVEL, M. Pierre-Vincent BIHOUE, Mme Anne-Marie TROUDET, M. Michel HARNOIS, Mme Sylvie MONNET, M. Laurent FOUCAULT, Mme Nelly GANIVET, Adjoints, Mme Chantal LABBAY, M. Jean-Claude HERVIO, M. Michel UZENOT, M. Michel LE GRASSE, Mme Isabelle AUDRAIN, M. Franck CHAPEL, Mme HEMERY Anne-Brigitte, Mme Christelle BAUCHE, M. Johan LE GOUIC, Mme Isabelle ALLAIN, Mme Stéphanie PORTAL, Mme Nadège HUILIZEN LE DOUJET, M. Alain SANDRET, M. Bernard DELHAYE, Mme Christine LE GAL, Mme Véronique RESCOURIO, Mme Dominique KERSUZAN

Absents excusés :
Pouvoirs : M. André LE DEVEDEC donne pouvoir à Madame Dominique KERSUZAN

Sylvie MONNET est désignée secrétaire de séance

Monsieur Marc KERRIEN donne lecture de l'ordre du jour et rajoute un point à l'ordre du jour.

En début de séance, Monsieur Bernard DELHAYE souhaite qu'il y ait une minute de silence en hommage à Monsieur Joachim GUILLOUX, ancien conseiller municipal.

Monsieur Marc KERRIEN informe que Madame Virginie COJAN sera la nouvelle élue à compter du prochain conseil municipal en remplacement de Monsieur Yvan RAULT, démissionnaire.

Il propose ensuite, de valider le dernier compte-rendu du conseil municipal.

Les élus l'adoptent à l'unanimité.

| 1 | **Personnel** |
|---|---|

## Modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Sur proposition du Maire, l'assemblée, à l'unanimité :**

- **adopte** les modifications du tableau des emplois suivants :

**Filière technique:**

- Création de 2 postes **d'adjoint technique territorial** à temps complet

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet

- Fermeture d'un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1er octobre 2018

| 2 | FINANCES |
|---|---|

## Admission en non-valeur de créances

Madame Annie LE GUÉVEL expose au conseil municipal que chaque année, le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances minimes ou des poursuites infructueuses sur le budget principal.
Elles représentent, pour l'état présenté la somme de 40.08 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

**Considérant** l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

**Considérant** sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en oeuvre de toutes les voies d'exécution,

**Considérant** que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** d'admettre en non- valeur les créances présentées ci-dessus

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

# Tarification des locations de salles

La commission des sports –vie associative s'est réunie dernièrement pour évoquer les tarifs des salles.

- Il est constaté que la tarification des personnes extérieures à la commune est supérieure à ce qui se pratique dans les communes voisines. Il s'agit donc de corriger les tarifs de la salle Lancelot pour les personnes extérieures à la commune mais aussi pour les noyalais et les entreprises afin d'améliorer le taux d'occupation. Un document commercial sera diffusé pour promouvoir et faire connaître la salle et ses équipements
- Ajout d'un tarif forfaitaire pour les locations de tables, bancs et chaises
- Ajout d'un tarif de location de la clé wifi

**Le conseil municipal, sur proposition de la commission sports-vie associative approuve, à l'unanimité, la nouvelle grille tarifaire jointe ci-après.**

Monsieur Pierre-Vincent BIHOUÉ : « Il manque un suivi lorsqu'il y a un transfert de tables et chaises d'association à association. IL faudrait un inventaire précis lorsque le matériel ne repasse pas par la salle. »

Madame Sylvie MONNET présente l'affiche de communication pour les salles.

**Locations de salles – Noyal-Pontivy**

| Maison des Jeunes | ASSOCIATION NOYALAISE | PARTICULIER OU ENTREPRISE NOYALAISE | EXTERIEUR |
|---|---|---|---|
| **Réunion, vin d'honneur** | gratuit | 65 | 100 |
| **Soirée, repas, réveillon** | gratuit | 90 | 150 |
| **Heure de ménage** | 24 €/h | 24 €/h | 24 €/h |
| **Aménagement de la salle** | 24 €/h | 24 €/h | 24 €/h |

| Viviane ou Morgane | ASSOCIATION NOYALAISE | PARTICULIER OU ENTREPRISE NOYALAISE | EXTERIEUR |
|---|---|---|---|
| **Réunion, vin d'honneur (Viviane), spectacle, collation simple (Viviane)** | gratuit | 65 | 100 |
| **Sono** | gratuit | 16 | 16 |
| **Heure de ménage** | 24 €/h | 24 €/h | 24 €/h |
| **Aménagement de la salle** | 24 €/h | 24 €/h | 24 €/h |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Location | | forfait de 15€ si montant total inférieur à 15€ et au-delà facturation comme suit : | forfait de 30€ si montant total inférieur à 30€ |
| Tables et tréteaux | gratuit | 3 € / unité | |
| Bancs ou chaises | gratuit | 1 € / unité | |

## Locations de salles – Noyal-Pontivy

| **Salle Lancelot** (Lancelot + petite Galaad) | ASSOCIATION NOYALAISE ECOLES | PARTICULIER OU ENTREPRISE NOYALAISE | EXTERIEUR |
|---|---|---|---|
| **Réunion** | gratuit | 100 | 130 |
| **Repas – Soirée animée** | 185 | 350 | 440 |
| **Bals, spectacles, lotos** | 185 | 185 | 250 |
| **Expositions avec entrées payantes, vin d'honneur** | 185 | 185 | 280 |
| **Journée supplémentaire** | 155 | 155 | 250 |
| **Exposition sans entrées payantes** | gratuit | gratuit | 100 |
| | | | |
| **Repas (mariage, anniversaire)** | - | 350 | 450 |
| **Journée supplémentaire** | - | 310 | 400 |
| **Réveillon** | 185 | 390 | 550 |
| | | | |
| **Cuisine sans repas ni vaisselle** | gratuit | gratuit | gratuit |
| **Cuisine + 100 premiers couverts** | 100 | 100 | 130 |
| **100 couverts supplémentaires** | 28 | 28 | 36 |
| **Couverts par 25** | 7 | 7 | 9 |
| | | | |
| **Salle GALAAD (petite et grande)** | 100 | 100 | 130 |
| | | | |
| **Heure de ménage** | 24 €/h | 24 €/h | 24 €/h |
| **Aménagement de la salle** | 24 €/h | 24 €/h | 24 €/h |
| **Clé Wifi** | **5 € /Jour** | **5 € / Jour** | **10 € / Jour** |

*Le CHCB et la polyclinique = entreprises noyalaises*
*Chaque école bénéficie d'une gratuité à l'année*

## Contrats d'assurances

Les contrats d'assurances en cours arrivent à échéance le 31 décembre 2018.
Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée pour 5 lots :

- Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes

- Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : Assurance de la protection juridique
- Lot 5 : Assurance des prestations statutaires – Franchise 10 jours

Le contrat est prévu pour 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle par chacune des parties conformément au code des assurances.
Le contenu des offres a été apprécié suivant les critères figurant dans le règlement de consultation à savoir : Valeur technique, prix, l'assistance technique et moyens consacrés à la gestion du contrat.

Après analyse des offres, il en ressort :
Lot 1 : SMACL pour 8 413.64 € TTC
Lot 2 : SMACL pour 1 434.23 € TTC
Lot 3 : GROUPAMA pour 4 485.11 € TTC avec mission auto collaborateurs et bris de machines
Lot 4 : SMACL pour 1 166.64 € TTC
Lot 5 : SMACL avec un taux de 6.74 % pour les agents relevant de la CNRACL et
1.70 % pour les agents relevant de l'IRCANTEC

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer les contrats d'assurances (y compris le contrat de prévoyance garantissant le maintien de salaire des agents en cas d'arrêt maladie) prenant effet au 1er janvier 2019, ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.**

| | |
|---|---|
| 3 | **TRAVAUX- URBANISME- VOIRIE** |

## Implantation projet Âges &Vie

Monsieur Marc KERRIEN fait part à l'assemblée de son entrevue avec Âges &Vie qui souhaite implanter un collectif pouvant héberger de 16 à 24 personnes âgées sur la commune (2 ou 3 modules de 8 personnes).
Le 1er domicile partagé a été ouvert en 2008
Il s'agit d'une alternative à l'EHPAD pour des personnes âgées en perte d'autonomie. Chaque personne âgée dispose d'un espace personnel d'environ 30 m² avec une entrée indépendante. Chaque studio comprend une chambre/séjour, une terrasse et une salle d'eau.
Les repas sont pris en commun dans un espace partagé où les repas sont préparés sur place.

Plusieurs terrains sont disponibles pour accueillir cette structure mais celui situé Rue de l'Égalité leur paraît plus adapté à la construction d'une maison Ages&Vie.
L'assiette de terrain nécessaire à la réalisation d'un tel projet est d'environ 2 500 m² pour 2 modules et 3 500 m² pour 3 modules.
6 emplois à temps plein seront créés.

Madame Annie LE GUÉVEL : « On n'est pas valide en GIR 2. En GIR 3, on est dépendant physique. Je pense qu'il faut faire attention aux GIR 2. »

Madame Anne-Brigitte HÉMERY : « A-t-on une idée des tarifs ? »
Monsieur Marc KERRIEN : « 1 380 € pour un GIR 4 et 1 511 € pour un GIR 2. Voilà les tarifs qu'on m'a communiqués.
Madame Annie LE GUÉVEL : « Il y aura certainement des prestations complémentaires car ce n'est pas cher. »

Monsieur Alain SANDRET : « Ne seraient-ils pas intéressés par l'ensemble de la parcelle ? »
Monsieur Marc KERRIEN : « Ils ne m'ont pas demandé plus. Nous pourrons agencer un jardin ou réaliser un parking sur la parcelle restante. »

A l'étage du domicile partagé, il y aura les logements des personnels. Il y a donc une présence la nuit.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet et fixe un prix de cession du terrain à 20 €/m².**
**Il autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet de domicile partagé sur la commune.**
**Le prestataire viendra présenter le projet à l'ensemble des élus lors d'un prochain conseil municipal.**

## Implantation d'une chambre funéraire

Monsieur Marc KERRIEN informe les élus que Monsieur Etienne CHEDOTAL de la société OGF a présenté un projet de chambre funéraire au lieu-dit Le Burenno (ancienne enseigne Arkodelle).

**Conformément à l'article R2223-74 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer sur ce dossier dans les 2 mois suivant la demande de l'ARS (demande faite par courrier en date du 16 août 2018 et arrivée en mairie le 22 août 2018).**

L'avis du conseil municipal doit être présenté au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Monsieur Michel UZENOT s'interroge sur le nombre de places de parking. « Il ne faut pas reproduire ce qui existe au crématorium. »
Monsieur Pierre-Vincent BIHOUÉ : « Il ne faut pas que le parking du restaurant serve pour le funérarium. »
Monsieur Marc KERRIEN : « Il manque des places de stationnement au crématorium. »

Monsieur Bernard DELHAYE : « C'est de la concurrence avec le funérarium actuel. »
Monsieur Marc KERRIEN : « C'est la liberté du commerce. OGF gère déjà le crématorium. »

**Après vote (6 abstentions, 20 voix pour), le conseil municipal émet un avis favorable à l'implantation d'une chambre funéraire sous réserve qu'il y ait suffisamment de places de parking.**

# Aménagement du plan d'eau Le Valvert

Le groupement OUEST AM et NICOLAS ASSOCIES a étudié la question du devenir du plan d'eau du Valvert dans le cadre de sa mission de maitrise d'œuvre. Dans cette première partie de l'étude, 3 scénarios ont été proposés.

- Le premier scénario envisage la réduction du plan d'eau (1/3) en créant une 'queue d'étang' et une continuité du cours d'eau au Nord

- Le second scénario envisage une réduction du plan d'eau (2/3), la création d'une digue et la restauration du cours d'eau d'origine.

- Le troisième scénario envisage la suppression totale du plan d'eau avec un chapelet de mares le long de ce dernier.

Cette étude fait apparaitre une analyse suivant 4 critères :
- réglementaire
- technique
- usage et fonctionnalités
- coûts

La commission s'est réunie à 2 reprises (Juillet et Août) pour débattre autour de ces scénarios et une présentation aux membres du conseil municipal a été réalisée le 30 août dernier.
Monsieur Michel HARNOIS : « Les services de l'Etat impose de rétablir le cours d'eau. Avec le scénario N°1, on rétablit le cours d'eau sur 14 km. La commission est favorable à garder le maximum d'eau. Les services de l'Etat sont pour supprimer totalement l'étang en rétablissant le cours d'eau. C'est un dossier lourd et compliqué. Le dossier Loi sur l'eau prendra entre 9 et 12 mois. »
Madame Annie LE GUÉVEL : « Quel est le projet le plus coûteux ? »
Monsieur Michel HARNOIS : « Les scénarii 1 et 2 ont certes un coût. »

Monsieur Bernard DELHAYE : « Je voterai pour le scenario 1 pour l'attractivité touristique et nautique du secteur. Il n'y a eu aucune consigne de vote dans le groupe minoritaire. Chaque élu est libre de son vote. »
Monsieur Michel HARNOIS : « On ne pourra pas pratiquer d'activité nautique sur le plan d'eau. »

Monsieur Marc KERRIEN : « Les services de l'état veulent rayer de la carte le plan d'eau. Or, les gens viennent pour le plan d'eau. Historiquement, nombreuses activités se sont déroulées autour et sur ce plan d'eau. »
Monsieur Pierre-Vincent BIHOUÉ : « Ce plan d'eau peut aussi être une réserve d'eau en cas de besoin. »
Monsieur Marc KERRIEN : « Effectivement mieux vaut avoir des réserves. Aujourd'hui le ruisseau du Cran n'a pas une goutte d'eau. »
Monsieur Michel HARNOIS : « Je suis favorable au scénario 1. Je ferai tout pour que ce projet soit adopté.
Madame Annie LE GUÉVEL : « Moi aussi. La suppression de l'étang n'apportera rien à la commune. »

Madame Dominique KERSUZAN : « On peut investir le lieu différemment. On n'est pas obligé d'avoir un étang. De toute façon, on ne pourra pas l'utiliser comme un étang de loisirs. On peut très bien utiliser le lieu d'une autre façon. »
Monsieur Michel HARNOIS : « Je suis allé voir plusieurs sites. Il faut trouver un mixte. Les gens viennent pour le miroir d'eau. Il faut garder un maximum d'eau. »
Monsieur Miche UZENOT : « C'est très bien ce qui a été fait à Langoëlan. Je suis pour le scénario 1. C'est un bon mixte. Il faudra ensuite penser à l'aménagement autour de l'étang.
Monsieur Michel HARNOIS : « C'est un projet sur du long terme : curage, mise à sec, aménagements… »
Monsieur Laurent FOUCAULT : « Je suis pour le scénario 1. Il faut en faire un zone attractive en terme de loisirs au travers la pêche, la promenade, le vélo. Je suis favorable à une mixité avec une zone plus écologique et une zone plus traditionnelle. »
Monsieur Michel HARNOIS : « Il y a un maillage à faire aussi entre différents lieux (centre-bourg, hôpital… »
Madame Nelly GANIVET : « L'étang est dans l'esprit de tous les noyalais. »
Monsieur Marc KERRIEN : « L'analyse des boues est bonne, pas de présence de métaux lourds. »
Madame Anne-Marie TROUDET : « J'étais au début pour la scénario 3 mais je me range à l'avis de la commission. Je trouve que le projet est intéressant. »

**Le conseil municipal est sollicité pour donner un avis sur le scénario à retenir.**
**Après vote (23 voix pour le 1er scénario (réduction de l'étang d'un tiers), 2 voix pour le 3ème (suppression totale du plan d'eau) et 1 abstention), le conseil municipal choisit de présenter aux services de l'état le projet réduisant l'étang du Valvert d'un tiers en créant une zone naturelle et une continuité du cours d'eau au Nord.**

| | |
|---|---|
| 4 | **AVENIR DELA POSTE** |

## Avenir de La Poste

Lors du dernier conseil municipal, les élus avaient décidé de transmettre la pétition en faveur du maintien du bureau postal aux responsables de La Poste.

Par courrier en date du 16 juillet 2018, les responsables de La Poste répondent aux élus :

- la vacation de 16h à 17h30 dédiée aux actifs et testée précédemment n'est pas probante en terme de fréquentation
- l'ouverture du samedi matin que les élus souhaitent maintenir, est moyennement fréquentée

Pour satisfaire les élus, les responsables de la Poste proposent de maintenir le bureau de poste en ouvrant du mardi matin au samedi matin de 9h à 12h soit une amplitude horaire hebdomadaire de 15h. Ces nouveaux horaires seront effectifs dès le 5 novembre prochain.
Ces modalités ont été validées en amont par les instances syndicales.

Madame Véronique RESCOURIO : « C'est très dommage que le bureau ait été fermé cet été durant une semaine. C'est très embêtant pour certaines personnes. C'est une façon de nous faire perdre de la clientèle. »
Monsieur Bernard DELHAYE : « Avec la mobilisation lancée, je trouve qu'on a sauvé un maximum d'heures. Les heures d'ouverture sont régulières et c'est très bien. Il aurait fallu que la levée soit ramenée à 12H. Je remercie la participation citoyenne.

Monsieur Michel UZENOT : « Quid de l'occupation du territoire ? On vide une partie du territoire pour en remplir une autre. »

Madame Annie LE GUÉVEL : « Il y a eu des constats : baisse de la fréquentation. En tant que chef d'entreprise, on fait aussi en fonction de la fréquentation.
Monsieur Marc KERRIEN : « On peut aussi se substituer à l'Etat. On peut ouvrir plus mais il faudra alors payer. »

Monsieur Alain SANDRET lit un texte et demande que soit installé un distributeur de billets et un automate.

**Le conseil municipal doit se prononcer sur l'avenir du bureau de poste de Noyal-Pontivy.**

Après vote (25 voix pour et 1 abstention), le conseil municipal accepte les nouveaux horaires du bureau de poste pour une amplitude horaire hebdomadaire de 15 heures. Ils demandent également la mise en place d'un distributeur de billets et un automate comme cela existe dans d'autres bureaux de poste.

## Informations diverses

### Compte-rendu des commissions communales

- **Agriculture, Environnement et Patrimoine** (Pierre-Vincent BIHOUÉ)

- Le talus de la résidence du Manoir appartient à la commune. Certains arbres seront abattus, les chênes seront étêtés.

- **Affaires scolaires et périscolaires** (Nelly GANIVET)

- La rentrée s'est bien passée. Des feux ont été installés sur le RD 2. Ils sont rouges et passent au vert, si on passe à la bonne vitesse. Pour les gens qui sont rue des Écoles, le feu les détecte. Certes on paye pour celui qui ne respecte pas les 50 km/h. C'est fait pour sécuriser l'école. Les trottoirs ont été élargis et des grilles posées devant l'école.
- ALSH : Très bonne fréquentation durant les 2 mois d'été. Merci à Léo Lagrange.
- Préparation des Virades

- **Travaux, Voirie** (Michel HARNOIS)

- Les travaux de voirie ont repris Rue Drogo. Fin des travaux courant novembre 2018.

- Travaux de peinture Rue Lamennais (guider les voitures et sécuriser les piétons) et Kerjoli (délimiter la voie et pose d'un candélabre)
- Courant Août, rencontre avec l'ABF pour lui présenter le pôle culturel. Avis favorable. Accord pour la démolition des bâtiments
- Nouvelle conduite de gaz
- Zone de Kerguilloten : les travaux démarrent la semaine prochaine
- Antenne Free installée aux services techniques
- Programme voirie terminé
- Résidence du Manoir : les marchés ont été attribués. Les travaux vont commencer

- **<u>Sports, associations</u>** (Laurent FOUCAULT)

- Forum : Les gens ont envie d'y venir. Très bon état d'esprit associatif. Merci aux ST pour la mise en place. Merci à Sylvie et Christelle pour la communication
- Projet de terrain de foot : Etude de faisabilité en cours. Réunion le 25 septembre prochain. Commission à constituer avec Michel HARNOIS, Laurent FOUCAULT, Damien MAHEAS et 4 à 5 autres élus volontaires.
- Opération « Vaincre la muco » autour de la piste d'athlétisme le 29 septembre de 9 à 18h. Défi kilomètre. Opération inédite. Il faut fédérer le maximum de monde.
- Handball : Souhait d'un tournoi international en juin

- **<u>Communication et NTIC</u>** (Sylvie MONNET)

- 6 panneaux d'information ont été installés pour mettre en valeur les informations des associations et de la commune.
- 2 emplacements pour banderoles (Kerguilloten et maison des jeunes)

- **<u>Commerce, artisanat, animations et culture</u>** (Anne-Marie TROUDET)

- Bonne fréquentation lors du forum des associations. 15 trophées ont également été remis.
- Journées du patrimoine les 15 et 16 septembre. Ouverture du clocher
- 13 et 14 octobre : Salon du jeu
- Peinture sur le transformateur EDF au Burenno par Monsieur LE PAIH et les enfants de l'ALSH
- Panneaux de Noël en cours de préparation

**<u>Informations diverses</u>**

Monsieur Marc KERRIEN est invité au collège de Poitiers pour commémorer la mort de Monsieur Julien UDO, noyalais mort le 27 mai 1918. Commémoration des morts du mont des Singes

Prochain conseil municipal le lundi 3 décembre 2018 à 18h30

---

A 20h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée